

E. — CRÉDIT

Arrêté viziriel du 31 mars 1952 portant création de la caisse régionale marocaine d'épargne et de crédit d'Oujda (B.O. du 18 avril 1952).

Arrêté viziriel du 3 mai 1952 portant création de la caisse régionale marocaine d'épargne et de crédit d'Agadir (B.O. du 30 mai 1952).

Arrêté du directeur des finances du 20 avril 1952 complétant l'arrêté directeur du 20 juillet 1951 pris en application du dahir du 20 mars 1951 réglementant le nantissement de certains produits et matières (B.O. du 27 juin 1952).

V. — QUESTIONS SOCIALES

A. — ORGANISATION ET PROTECTION DU TRAVAIL

Arrêté viziriel du 15 mars 1952 déterminant les mesures particulières de protection des ouvriers qui exécutent des travaux de peinture ou de vernissage par pulvérisation (B.O. du 4 avril 1952).

Dahir du 5 mars 1952 modifiant le dahir du 30 septembre 1946 portant application à diverses catégories de travailleurs des dispositions du dahir du 25 juin 1927 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (B.O. du 11 avril 1952).

Arrêté viziriel du 5 mars 1952 portant application aux détenus effectuant un travail pénal du dahir du 25 juin 1927 relatif à la réparation des accidents du travail et du dahir du 31 mai 1943 étendant aux maladies d'origine professionnelle les dispositions de la législation sur la réparation des accidents du travail (B.O. du 11 avril 1952).

Arrêté viziriel du 23 avril 1952 déterminant les mesures particulières d'hygiène applicables dans les établissements dont le personnel est exposé à l'infection charbonneuse (B.O. du 16 mai 1952).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 10 mai 1952 déterminant les termes de l'affiche indiquant les dangers du charbon, ainsi que les précautions à prendre pour éviter cette maladie (B.O. du 16 mai 1952).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 10 mai 1952 déterminant la composition de la boîte de secours dont doit être pourvu chaque établissement dans lequel le personnel est exposé à l'infection charbonneuse, ainsi que les termes des recommandations aux employeurs et à leurs préposés pour les premiers soins à donner à ce personnel (B.O. du 16 mai 1952).

Arrêté viziriel du 2 avril 1952 déterminant les mesures particulières de protection et de salubrité applicables dans les chantiers du bâtiment et des travaux publics (B.O. du 30 mai 1952).

B. — SALAIRES

Arrêté résidentiel du 28 mars 1952 fixant le taux de l'allocation de salaire unique versée par l'Office de la famille française (B.O. du 4 avril 1952).

Arrêté résidentiel du 28 mars 1952 portant création d'une allocation complémentaire de salaire unique versée par l'office de la famille française (B.O. du 4 avril 1952).

Arrêté résidentiel du 28 mars 1952 fixant le taux de l'allocation aux femmes chefs de famille versée par l'Office de la famille française (B.O. du 4 avril 1952).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 13 mai 1952 modifiant l'arrêté du 14 novembre 1949 déterminant pour le calcul des cotisations à la caisse d'aide sociale, la valeur des pourboires et des avantages en nature perçus par certaines catégories de travailleurs (B.O. du 6 juin 1952).

Arrêté résidentiel du 9 juin 1952 fixant le taux de l'allocation de maternité versée par l'Office de la famille française (B.O. du 13 juin 1952).

APERÇUS SUR L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU MAROC (1)

L'année 1951 a apporté la preuve de la solidité de l'économie marocaine, puisque les grosses difficultés dont ont souffert deux de ses principales industries n'ont eu aucun retentissement sur son activité générale.

Il est vrai que dans d'autres domaines les développements de la conjoncture internationale ont provoqué une recrudescence de l'activité, notamment la création de bases aériennes américaines et l'accroissement des exportations de minerais.

Les travaux d'équipement, poursuivis à un rythme accéléré grâce au concours de la Métropole, ont également contribué à utiliser dans des conditions satisfaisantes les ressources potentielles d'un territoire en pleine croissance.

L'agriculture qui assure l'existence de la grande majorité de la population marocaine a bénéficié de conditions climatologiques en général assez heureuses. Les récoltes de céréales, notamment, se sont élevées à 23 millions de quintaux, (dont 14 millions de quintaux d'orge) contre 19 millions de quintaux (dont 10.750.000 d'orge) en 1950. Une sage politique administrative a permis d'en assurer la commercialisation à des prix stables, comportant pour les agriculteurs une rémunération satisfaisante de leur travail. Les exportations d'agrumes de la campagne 1951-1952 ont atteint des chiffres sensiblement égaux à ceux de la précédente campagne, soit environ 100.000 tonnes.

(1) N.D.L.R. — Extrait du rapport du conseil d'administration de la société : « le Crédit marocain », à l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 1952.

Parmi les industries alimentaires, celle des conserves de poisson a souffert d'une pénurie exceptionnelle de matière première qui, concurremment avec d'autres facteurs, — tels que le prix élevé auquel elle a dû payer ses approvisionnements en huile, — a aggravé son prix de revient.

L'accès des marchés étrangers, déjà réduits par la fermeture de l'Angleterre à ses produits, lui est devenu ainsi difficile. Devant cette situation, quelques-unes des principales et plus anciennes conserveries ont adopté une formule d'association qui, tout en respectant l'autonomie juridique et financière de chacun, tend à abaisser le prix de revient par une concentration industrielle et commerciale. Il semble que, grâce à ces efforts, la crise présente ne doive être funeste que pour les entreprises mal gérées, sans tradition technique et commerciale, ou ayant fait trop largement appel au crédit.

L'industrie des corps gras, elle aussi, fortement suréquipée, — non pour l'exportation, sans doute, mais par rapport à la capacité d'absorption du marché intérieur, dont il lui fallait se contenter, — a subi le contre-coup de l'évolution particulièrement ample des cours mondiaux; la montée des premiers mois de l'année a fait place, à partir de juin à une baisse de plus en plus profonde, où les bénéfices du début de l'exercice ont été souvent plus que compensés par les pertes subies sur la vente d'huiles, fabriquées ou raffinées à partir d'une matière première achetée dans la période des hauts cours. Ainsi, une concurrence locale extrêmement sévère, jointe à l'absence de débouchés extérieurs, éprouvait les usines marocaines, aussi bien que celles de France et d'Algérie. Dans cette branche

d'industrie, comme pour la conserverie, mais avec plus de portée encore, car presque toutes les grandes entreprises y participent, un effort d'organisation professionnelle tend à rétablir une situation plus prospère.

A côté des secteurs défavorisés par des circonstances particulières, les industries mécaniques, métallurgiques, électriques, les industries du bâtiment, les entreprises de travaux ont, par contre, largement bénéficié du développement de la construction privée et des grands travaux ainsi que des commandes américaines pour les bases aériennes. De leur activité l'on peut voir un indice dans l'augmentation de la consommation d'électricité, passée de 460.000 kWh à 580.000 kWh d'une année à l'autre. Le programme d'équipement se poursuit ; à Bin-El-Ouidane, il a été mis en place, en 1951, 250.000 m³ de béton. L'achèvement imminent du tunnel d'Imfout va fertiliser 130.000 hectares de la plaine des Abda-Doukala.

Parmi les progrès réalisés dans la voie de l'industrialisation, l'on ne saurait passer sous silence la création de deux usines spécialisées dans des travaux accessoires à l'industrie aéronautique.

L'industrie minière a marqué un nouveau progrès. En 1951, il a été extrait 4.700.000 tonnes de phosphates, contre 3.900.000 en 1950 ; 76.000 tonnes de pétrole brut contre 40.000 ; 393.000 tonnes de charbon contre 368.000 ; 545.000 tonnes de fer contre 320.000 ; 93.000 tonnes de plomb contre 65.000 ; 37.000 tonnes de zinc contre 23.000 ; 334.000 tonnes de manganèse contre 260.000 ; 6.000 tonnes de cobalt contre 3.500.

En résumé l'économie marocaine est restée très satisfaisante dans l'ensemble. Cette année a marqué un nouveau record dans le trafic portuaire de Casablanca, qui a porté sur près de 8 millions de tonnes, contre environ 6.500.000 en 1950.

Signalons enfin, comme indice de santé de notre éco-

nomie, la progression des constructions privées. Les autorisations de construire délivrées en 1950 portaient sur environ 1.296 millions de mètres carrés ; les autorisations délivrées en 1951 portent sur près de 2.000 millions de mètres carrés. La masse des chantiers ouverts dans nos villes, la poussée spectaculaire des gratte-ciels, ne sont-ils pas les indices visibles de la vitalité du Maroc ?

**

Cette vitalité est indéniable. Elle est pour nous une grande source de confiance au moment où le fléchissement des cours des principales matières premières fait redouter l'apparition prochaine d'une crise économique mondiale, notamment dans l'hypothèse où les commandes d'armement marqueraient un important ralentissement.

Quelle serait la résistance du Maroc devant une dépression analogue, sinon égale, à celle de la période 1929-1932 ? Le magnifique effort constructif de ces dernières années ne doit pas faire oublier combien, malgré tout, ce pays reste dépendant des marchés mondiaux. Les difficultés de la conserverie ou de l'industrie des corps gras illustrent cette dépendance.

Le marché intérieur marocain, bien qu'il s'accroisse rapidement en raison de la situation démographique, demeure encore assez étroit. Il est mal défendu par des droits de douane faibles. Ce n'est certes pas dans une forme de protectionnisme, d'ailleurs interdite par les traités, qu'il y aurait à chercher un secours ici en cas de crise.

Un effort doit être accompli sur le plan industriel en vue de renforcer la structure des exploitations ; l'objectif essentiel n'est plus de multiplier les entreprises, mais de réduire les prix de revient et de soigner la qualité ; sans prétendre freiner les initiatives créatrices, il y a lieu de susciter des ententes entre producteurs pour affronter la concurrence en commun, et avec hardiesse, sur les marchés extérieurs.

LES ÉTABLISSEMENTS FRIGORIFIQUES D'ÉTAT EN ALGÉRIE (1)

Le froid, on le sait, constitue l'un des moyens les plus efficaces que l'on puisse utiliser en vue de la conservation des denrées périssables, qu'elles soient mortes (viandes), ou vivantes (fruits, légumes). Aussi l'économie moderne a-t-elle une tendance, de plus en plus marquée, à faire appel aux immenses ressources qu'offrent le stockage et le transport à basses températures pour l'approvisionnement des marchés éloignés des lieux de production, la stabilisation des cours sur, les marchés importants, et, enfin, la revalorisation de certains produits dont il peut y avoir intérêt à différer la consommation par rapport aux époques de récolte ou de collecte. L'emploi de semblables procédés techniques peut permettre une meilleure utilisation de la production en élargissant dans le temps et dans l'espace son aire de consommation.

Loin de constituer un luxe, le froid peut, au contraire, permettre des économies certaines, notamment en matière de transports. Aussi les nations modernes (et plus particulièrement les Etats-Unis), y recourent-elles largement, tant dans le domaine domestique que dans le domaine industriel. Il en est de même en Afrique du Sud, où le « Citrus Exchange », qui demeure un modèle inégalé en matière de commercialisation des agrumes, utilise le froid au maximum.

L'Algérie, qui tire le meilleur de ses ressources de sa production agricole, n'est pas restée insensible à ce mouvement. Dès la période d'armistice où tant d'énergies se sont raidies pour que le Pays ne périsse pas sous le coup terrible qui venait de lui être porté, l'idée de la chaîne du

froid a pris corps sous l'impulsion avisée de M. le président Louis Morard.

La réalisation de cette chaîne s'effectue peu à peu. Elle exige d'assez longs délais et des investissements considérables. Mais, déjà, des quantités substantielles de fruits, de légumes, de viandes et de poisson sont livrées, des lieux de production en Algérie, aux lieux de consommation dans les grandes villes de France, voire de l'étranger, sous un régime ininterrompu du froid.

Cette pratique est entièrement entrée dans les mœurs et le commerce algérien fait, de plus en plus, appel aux cales frigorifiques qui équipent la plupart des navires entre l'Afrique du Nord et la Métropole, et aux wagons isothermes de la S.T.E.F.

Il existe, cependant, en Algérie, un magnifique instrument de travail ouvert à tous les utilisateurs qui veulent y recourir, mais dont le commerce ignore encore trop les immenses ressources qu'il peut offrir ; c'est l'établissement frigorifique de Maison-Carrée. Tous les Algériens connaissent pourtant bien cette usine, qui est restée, pour beaucoup, la « S.A.C.A.N.A. ». De là, cette confusion que l'on commet généralement en considérant qu'il s'agit d'un frigorifique quelque peu archaïque, spécialement équipé pour la conservation des produits de boucherie, et qui se trouve pratiquement en sommeil depuis qu'ont cessé les campagnes de congélation menées par l'Office de la Viande.

Il paraît intéressant d'apporter ici quelques précisions sur cet établissement, qui est actuellement l'un des plus importants et des plus modernes de l'Union Française, y compris la Métropole.

Issue d'un rapport dressé par M. le docteur vétérinaire

(1) N.D.L.R. — Extrait du bulletin économique et juridique de l'Office algérien d'action économique et touristique, n° 150-151, avril-mai 1952.

Trouette sur la campagne d'ovins, réalisée en Algérie, en 1915, pour les besoins de l'Armée, l'idée de construire un abattoir frigorifique important à Maison-Carrée entra presque aussitôt dans la voie des réalisations. Entreprise en 1917, la construction fut menée rapidement, et, dès 1918, le nouvel établissement fonctionnait. Il connut cependant des fortunes diverses dans ses débuts, car, mis en service avec le concours de l'Algérie, d'abord par la société métropolitaine « Le Froid Sec », en 1918, puis par la société anonyme des conserves alimentaires nord-africaines (S.A.-C.A.N.A.), en 1927, sa gestion, par des compagnies privées, aboutit, chaque fois, à un échec rapide, bien que la formule d'exploitation ait varié en passant du traitement exclusif du bétail local, à la fin et immédiatement après la première guerre mondiale, à l'entreposage de viandes exotiques et à la fabrication de conserves, en 1927, 1928, et 1929. Après ces deux tentatives malheureuses, l'établissement entra dans une longue période de sommeil qui fut brièvement interrompue en 1934, où il fonctionna pour assurer le stockage de bœuf congelé d'importation destiné à l'Armée.

Mais, en novembre 1939, cette usine fut remise en marche par les services de l'Intendance. Elle n'a pas cessé de fonctionner depuis, d'abord sous la gestion directe de l'Armée, puis de l'Office de la Viande, et, depuis la dissolution de ce dernier, en 1948, des services du ravitaillement du Gouvernement Général.

Au cours des treize dernières années, l'établissement a été largement modernisé. Il a subi certaines extensions ou modifications. D'autres sont en cours, effectuées par le service de l'hydraulique et de la colonisation.

A l'heure actuelle, l'établissement frigorifique de Maison-Carrée dispose de 17 salles, d'une surface totale de 3.280 m² et d'un volume de près de 20.700 m³, où la température varie, suivant l'usage auquel elles sont destinées, (préréfrigération, réfrigération, congélation, habillage des viandes et stockage), de 0°, + 4° à 20°, le stockage pouvant être actuellement assuré jusqu'aux températures de — 10° — 12°, la réfrigération à — 18° et la congélation à — 20° ; sa capacité de stockage est de l'ordre de 2.200 tonnes (base bovins en quartiers).

Il dispose d'abattoirs modernes permettant de sacrifier, par jour, 2.000 moutons (40 tonnes), ou 200 bovins (35 tonnes), avec boyauderie, parc à bestiaux, etc...

Le froid est, actuellement, fourni par trois compresseurs Sulzer : un du type G. 500, donnant 270.000 frigories-heure, et deux, du type 2 CV 180, mis en service à la fin de l'année 1947, et donnant, chacun, 150.000 frigories-heure. La force motrice utilisée est l'électricité. Au moins l'un de ces compresseurs fonctionne en permanence, de façon à éviter des écarts de températures dans les salles. Le froid est distribué par détente directe ; mais une installation de circulation de saumure est en voie d'achèvement. Ce système donnera plus de souplesse à la distribution, et il sera possible, dans le courant de la présente année, d'obtenir, par détente directe dans le tunnel de congélation du premier étage une température de — 30°, en utilisant le compresseur de 270.000 frigories. De la sorte, la congélation, actuellement réalisée suivant la formule « semi-rapide », pourra être également effectué suivant la technique du « quick freezing ». Le stockage pourra être couramment assuré à 12 ° couverts.

L'usine est exploitée en régie directe. L'Algérie y vend du froid aux utilisateurs qui veulent, soit y stocker leur marchandise, soit la réfrigérer en vue d'une exportation sous le régime du froid. Le règlement intérieur de l'établissement est conforme au règlement-type des entrepôts frigorifiques de la Métropole, publié au J.O.R.F. des 12 décembre 1948 et 28 janvier 1950.

Tous les produits sont admis au frigorifique de Maison-Carrée, à condition (lorsqu'il s'agit de marchandises exigeant un stockage à part) d'être présentés en lots suffisants pour justifier la mise en service d'une salle spéciale.

C'est ainsi qu'il a reçu au cours des dernières années,

non seulement des viandes et des abats blancs ou rouges, mais encore des crustacés (crevettes apprêtées), du poisson (thon), du beurre, des pommes de terre, des fruits divers.

Le fait d'obtenir une température de — 30° augmentera les possibilités de l'établissement, qui pourra, au besoin, procéder aux équipements et aménagements spéciaux, rendus nécessaires pour le traitement de certains produits. C'est ainsi que l'on peut concevoir, si l'utilisation du ring-net était admise, le stockage de sardines triées, calibrées et étêtées, pour éviter le jaunissement des chairs, après congélation par passage dans un bain de saumure. Les conserveries de l'agglomération algéroise auraient ainsi à leur disposition un « volant » de matière première qui leur permettrait de fonctionner sans interruption, et, partant, d'augmenter leur production de façon considérable tout en abaissant sensiblement leurs prix de revient.

Le « quick freezing » permettrait aussi une extension de l'abattage industriel, avec stockage de la viande désossée en caisses, après classification des morceaux en fonction de leur destination (viande à rôtir, à braiser ou à bouillir, par exemple, pour le bœuf). Cette formule pourrait permettre une amélioration de la distribution de la viande, et un abaissement des prix, car il est difficilement concevable qu'au siècle de l'énergie atomique, la boucherie en soit restée au stade artisanal et n'ait fait aucun progrès depuis des siècles, si l'on excepte l'utilisation généralisée des glaciers, ou armoires frigorifiques, dans les magasins.

Cependant, l'installation en son état actuel permet d'ores et déjà une conservation parfaite de la viande pendant un an, du beurre pendant six à sept mois, des pommes de terre et des fruits durs (pommes et poires) pendant plus d'un trimestre, des agrumes pendant trois mois, des tomates pendant un mois et demi (les fruits doivent être cueillis avec le pédoncule adhérent, lorsque leur couleur commence à tourner, c'est-à-dire passe du vert à un blanc à peine rose).

En ce qui concerne plus particulièrement le beurre, la preuve est faite que l'établissement frigorifique de Maison-Carrée peut en assurer une conservation parfaite pendant de longs mois. Près de 600 tonnes de beurre de différentes origines y ont, en effet, été stockées pendant l'hiver 1951-1952, sans que, jamais, le moindre dommage ait été constaté.

L'emplacement de l'entrepôt à la lisière de l'agglomération algéroise, et ses capacités de stockage, le destinent en effet à devenir véritablement les docks frigorifiques de la capitale de l'Algérie.

Une saine utilisation des devises mises à la disposition de l'Algérie pour l'importation de produits, tels que le beurre ou les pommes, consisterait à effectuer les importations, non plus au fur et à mesure des besoins, mais bien plutôt au moment où ils sont les plus abondants, donc meilleur marché, sur les lieux de production, et à les stocker à Maison-Carrée sous régime du froid, du moins pour les denrées normalement importées par le port d'Alger. Une telle pratique permettrait, non seulement une économie précieuse de devises, mais même une économie pure et simple, car les tarifs en vigueur dans l'établissement, spécialement étudiés, ne sont pas plus élevés que ceux pratiqués dans les établissements similaires de France.

Sa situation sur les lieux mêmes du plus important marché à bestiaux d'Afrique du Nord, à une dizaine de kilomètres d'un port et d'un aéroport très importants, en font, d'autre part, l'établissement idéal pour l'exportation de carcasses réfrigérées d'ovins sur la Métropole. Il est d'ailleurs à souhaiter qu'ainsi que l'avait suggéré M. Trouette, dès 1915, ce procédé se généralise, car il permet de livrer les viandes sur les lieux de consommation, soit quelques heures, soit deux ou trois jours seulement après le sacrifice des bêtes, selon le moyen de transport employé, en éliminant tout risque d'avarie quelle que soit la température du moment. Là encore, les tarifs en usage

au frigorifique de Maison-Carrée ont été conçus dans le but de favoriser de semblables opérations.

**

En dehors de Maison-Carrée, l'Algérie a fait édifier par ses services de l'hydraulique et de la colonisation, deux abattoirs frigorifiques de moindre importance qui seront mis en service dans le courant de l'année, suivant une formule non encore arrêtée.

L'abattoir frigorifique de Tiaret dispose de 108.000 frigorifiques-heure, fournies par deux groupes moto-compresseurs Sulzer. Le froid y est distribué par circulation de saumure avec évaporateur-refroidisseur Trépaud, susceptible de fournir de la saumure froide à -25° . La congélation y sera normalement assurée à -18° , et la conservation à -10° . L'établissement est outillé pour l'abattage de 1.000 ovins ou 40 bovins en vingt-quatre heures, la réfrigération de 20 tonnes et la congélation de 5 tonnes de viande par jour. Sa capacité de stockage est de 300 tonnes, dont 200 en carcasses congelées, le surplus en abats, boyaux, etc.

Les caractéristiques de l'abattoir frigorifique du Kroubs sont sensiblement les mêmes :

— 110.000 frigorifiques-heure fournies par 3 compresseurs ;
— capacité de stockage : 200 tonnes ;
— abattage : 1.000 ovins ou 24 bovins, par 24 heures, soit 20 tonnes de viande ;
— réfrigération : 15 tonnes par jour ;
— congélation : 5 tonnes.

Situés, tous deux, à proximité de marchés à bestiaux, le premier de ces abattoirs frigorifiques est appelé à traiter des quantités, non négligeables, d'ovins, dès que sera achevé l'aérodrome dont la construction vient d'être entreprise à Tiaret ; l'autre semble avoir, plutôt, vocation à traiter les bovins qui sont abondants dans le département de Constantine.

**

Cet équipement, réalisé par les soins du Gouvernement Général, marque le souci des pouvoirs publics, non pas tellement de doter le pays d'installations de sécurité indispensables en période de crise, que de participer directement à l'équipement du pays, en mettant à la disposition des particuliers un outillage moderne leur permettant d'étendre le champ de leurs activités et, par là-même, de favoriser le développement économique de l'Algérie.

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES DE L'ALGÉRIE (1)

(milliers de quintaux ou d'hectolitres)

	Vins	Céréales d'hiver	Légumes secs	Figues fraîches	Tabacs	Coton fibre	Lin
1948-49	14.467	19.793	465	996	200	3,4	171
1949-50	14.296	20.174	557	686	194	7,4	44,3
1950-51	13.743	15.732	478	752	203	18,4	23,8
	Agrumes	Dattes	Olives	Pommes de terre d'hiver	Pommes de terre de printemps et d'été		
1948-49	2.232	1.026	1.161	917	881		
1949-50	2.210	1.092	1.251	1.070	1.154		
1950-51	2.690	941	1.354	1.246	1.215		
1951-52	2.795 (2)		2.504 (2)	1.060 (2)			

(1) Source : (voir page suivante).
(2) Préviation.

ÉVOLUTION DU VIGNOBLE ALGERIEN (1)

ANNÉES	Superficies en production (Ha)	Récolte totale (1.000 hectolitres)	Rendement moyen à l'hectare (hectolitres)
1930-39 (moyenne)	367.365	17.178	46,8
1948	330.542	12.563	38,3
1949	335.318	14.469	43,2
1950	347.643	14.296	41,2
1951	361.645	13.743	38,0

(1) Source : (voir page suivante).

ACCROISSEMENT DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE ALGERIENNE EN 1951 (1)

(en tonnes)

PRODUITS	1950	1951	Variation en %
Minerais de fer	2.573.049	2.822.707	+ 9,7
Phosphates de chaux	684.657	776.575	+ 13,5
Minerais de plomb	2.347	4.244	+ 81
Minerais de zinc {	Blende	4.866	+ 230
	Calamine	15.069	16.592
Pyrites de fer	25.075	31.450	+ 25,4
Sulfates de baryte (en roche)	22.890	20.194	— 11,8
Kieselguhr	13.714	20.931	+ 125
Pétrole	4.108	7.641	+ 85,6

(1) Source : Service de la statistique générale - Direction générale des Finances - Gouvernement général de l'Algérie (Bulletin de janvier 1952).

L'ŒUVRE DU PAYSANAT EN ALGÉRIE (1)

De toutes les données du problème algérien, l'une des plus marquantes est celle qui dérive de la courbe démographique. En dix ans, la population s'est accrue de quinze cent mille habitants. Chaque jour, l'Algérie compte 400 personnes de plus, dont il faut d'abord assurer la nourriture et auxquelles il faudra, plus tard, procurer des ressources par le travail. Il s'agit donc, en premier lieu, d'un problème de subsistances, et l'on songe à l'économiste anglais Robert Malthus signalant, au début du XIX^e siècle, « la tendance qui se manifeste, chez tous les êtres vivants, à accroître leur espèce plus que ne le comporte la quantité de nourriture qui est à leur portée ».

En second lieu, cette population en progression, reste, pour sa plus grande partie, attachée à la terre. Les deux tiers des musulmans, soit plus d'un million de familles, vivent des productions du sol ; ils possèdent plus de 9 millions d'hectares, dont la moitié est cultivable. C'est donc l'agriculture qu'il faut principalement développer, l'industrie ne constituant, en cette matière, qu'une valeur d'appoint (2).

Or, l'agriculture musulmane est, par nature, plutôt pauvre. Les terres arables sont d'une superficie limitée, les modes de culture encore rudimentaires, et le cheptel vif souvent déficient ; sans parler du régime foncier dont l'enchevêtrement des tenures indivises freine la production. Aussi les rendements sont faibles ; 4,5 quintaux, en moyenne, pour le blé, et 5,5 quintaux pour l'orge. La population est toujours à la limite de ses approvisionnements en grains. Que surviennent de mauvaises conditions atmosphériques et la famine menace.

Malthus, sur ce point, était fataliste et dur. Il disait que les individus en excédent n'ont point de couvert au grand banquet de la nature (3). Ce n'est pas cette solu-

tion que la France a adoptée en Algérie. A une augmentation de la population doit répondre une progression de la production et, même, à un rythme plus rapide, afin d'élever le standard de vie.

C'est à ce problème vital de l'adaptation des subsistances à la population que s'attache le Paysanat. Mais, si le but est clair, les moyens pour l'atteindre ne sont pas aisés. Les difficultés sont d'ordre financier et économique, mais aussi psychologique et social. Il faut faire évoluer le paysan musulman sans trop troubler ses habitudes traditionnelles et, pour cela, convaincre sans contraindre. C'est dire que dans l'application des mesures qui seront décidées, une large place devra être faite à l'élément humain.

La doctrine du paysanat

Au contact de l'expérience, elle s'est transformée pour s'orienter dans un sens différent des débuts. Le terme de paysanat qui désignait, à l'origine, une tentative de recasement des fellahs sur des terres nouvelles, continue à être employé, bien que l'on ait abandonné la politique des recasements.

C'est en 1945 que, sous l'impulsion de la commission des réformes, créée par le général Catroux, on jette les bases de l'organisation actuelle. Les premiers efforts portent sur le recasement des familles sans ressources, mais l'on s'aperçoit très vite, qu'à part quelques dizaines d'hectares récupérables, tout ce qui était cultivable était déjà cultivé. Les expériences de cette époque furent décevantes et coûteuses. Accordant à l'habitat une place prépondérante, on construisit des villages à des prix très élevés et sans rapport avec l'amélioration économique et sociale pouvant en résulter.

En même temps que l'on constatait que toutes les terres cultivables, ou à peu près, étaient exploitées, on se rendait mieux compte combien elles l'étaient mal. Faute d'agir sur les superficies, du moins pouvait-on essayer d'accroître les rendements par une amélioration des procédés culturaux demeurés étonnamment archaïques.

On va donc donner au fellah, qui exploite mal, les moyens d'exploiter mieux. On l'aidera à faire des labours suffisamment profonds, on lui fournira de bonnes semences,

(1) N.D.L.R. — Extrait de « Algeria » - numéro de mars-avril 1952.

(2) Le meilleur cadre de la main-d'œuvre reste ici la tribu et non l'usine (J. Lambert. Cours de Législation algérienne, 1949).

(3) « Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre, elle-même, cet ordre à exécution ».

on le guidera dans ses travaux. Mais, comme on ne peut encore étendre cette action, délicate et coûteuse, sur toute l'Algérie, on a choisi un certain nombre de zones qui sont les « secteurs d'amélioration rurale », ou, en abrégé, les S.A.R. Au S.A.R. de recasement, formule du début, se trouve ainsi substitué le S.A.R. dit de « rayonnement », car on compte sur son exemple et ses résultats tangibles pour provoquer un mouvement généralisé d'amélioration de la production agricole.

Les moyens

Pour appliquer ce vaste plan d'action, on s'est appuyé sur des organismes existants et qui ont fait leurs preuves, les « sociétés indigènes de prévoyance », créées en 1893. Comme la S.I.P., le S.A.R. suppose un esprit d'association qui, heureusement, n'est pas rare en pays musulman où l'on se groupe volontiers pour cultiver en commun.

Le S.A.R. ne forme pas un organisme nouveau, distinct de la S.I.P. ; il n'est qu'un moyen d'action que l'on exerce dans le cadre de celle-ci. Assisté d'agents techniques et de moniteurs, le président de la S.I.P. applique un plan, préalablement dressé, où sont fixées avec précision, les cultures à effectuer, l'affectation à donner à chaque parcelle, le calendrier des travaux, la gestion des parties collectives de l'exploitation (pépinière, champ de démonstration), et, d'une façon générale, tous moyens susceptibles de faciliter l'évolution sociale des adhérents du S.A.R. Des inspecteurs des services civils, des S.I.P. et du Paysanat s'assurent périodiquement de la bonne marche des S.A.R., prodiguent les conseils et redressent les erreurs éventuelles (4).

A l'égard des fellahs, le S.A.R. se présente comme une association libre. Par leur adhésion au règlement intérieur de la S.I.P., chargée de la gestion du S.A.R., ils s'engagent à se conformer au plan d'exploitation et aux méthodes d'exploitation modernes qui leur permettent de s'intégrer dans une économie familiale aux possibilités limitées.

Les méthodes

Pour rationaliser la culture et l'élevage, on étudie d'abord les particularités géologiques et climatiques des zones érigées en S.A.R. Il faut éviter, par exemple, l'erreur parfois commise, de défricher des zones propices à l'élevage pour y planter du blé. Le blé a « mangé » le mouton, puis il a dépéri et, bientôt, il n'y a plus eu ni mouton, ni blé.

Ce premier travail effectué, on peut classer la zone choisie dans l'un des quatre types de S.A.R. : céréaliculteurs, arboriculteurs, élevage, oasiens. Sans qu'il en résulte, toutefois, un cloisonnement étanche, car dans un S.A.R. de céréaliculteurs on fera aussi de l'arboriculture et de l'élevage.

S.A.R. de céréaliculteurs. — Pour permettre aux fellahs de procéder aux labours profonds, le S.A.R., agissant comme une coopérative, leur loue des machines modernes. Ses tracteurs interviennent pour l'exécution des gros travaux. Mais une mécanisation trop poussée de l'agriculture musulmane serait une erreur ; aussi, le S.A.R. dote-t-il, parallèlement, les fellahs, groupés par trois ou quatre afin de réduire les frais, d'un petit outillage et d'un attelage. C'est déjà un grand progrès lorsque la charrue arabe, qui possède toutes les qualités, mais présente le grave défaut de ne pas labourer, est remplacée par une robuste charrue brabant.

Puis la S.I.P. fournit les semences de blé, d'orge ou d'avoine les mieux appropriées au terrain ; des exploitations-pilotes montrent, par l'exemple, toute l'importance du choix judicieux de celles-ci et l'on doit reconnaître que le fellah le comprend rapidement. Aussi, dans les années favorables, les rendements en culture musulmane égalent ceux de la culture européenne. Un bilan au 1^{er} octobre 1951 enregistre

(4) Que M. Ch. Shaeffer, inspecteur des services civils, veuille bien trouver ici nos amicaux remerciements pour les renseignements qu'il nous a fournis, ainsi que l'expression de notre admiration pour son dévouement passionné à la cause du paysanat.

une augmentation de rendement moyen de 4 à 5 quintaux par hectare, ce qui est considérable.

S.A.R. d'arboriculteurs. — Pour retenir les terres que le ruissellement menace, les tracteurs de la « défense et de la restauration des sols » dressent, selon les courbes de niveau, des banquettes qui porteront des arbres fruitiers et entre lesquels on pourra labourer.

Par ses méthodes, désormais traditionnelles, d'éducation et de contrôle, le Paysanat veille à ce que le fellah entreprenne les banquettes et soigne ses arbres. Des espèces sélectionnées lui sont fournies ; des leçons pratiques de taille, de greffe, de lutte contre les parasites sont organisées par les moniteurs et les chefs de culture du S.A.R. Le fellah est directement intéressé au rendement ; il rembourse la S.I.P. au fur et à mesure de l'accroissement de sa production.

Dans la plaine du Hodna, région sèche et pauvre, où l'absence de points d'eau interdit l'élevage, 2.800 hectares ont été plantés en oliviers et cultivés selon le procédé moderne du Dry Farming. Parviendra-t-on à recréer les olivettes qui, dans le passé, ont couvert le pays, comme le montrent les vestiges des moulins romains ?

S.A.R. d'élevage. — L'élevage est l'une des principales ressources de la population musulmane ; le troupeau ovin forme la richesse exclusive de centaines de milliers de familles des Hauts-Plateaux. Or, là aussi, les procédés d'exploitation sont demeurés archaïques. Le berger pousse le troupeau vers les points d'eau, sans souci de la conservation des pacages ; des régions ont été ainsi ravagées par un pacage intensif. En outre, les Hauts-Plateaux sont frappés tous les quatre ou cinq ans par une sécheresse prolongée qui provoque la perte de 30 à 40 % du cheptel, et parfois davantage. En 1945, les quatre cinquièmes des ovins périrent de faim et les rescapés désertèrent le « pays du mouton », pour refluer vers le Tell où ils étaient vendus à bas prix. Ce fut la ruine pour de nombreux éleveurs.

C'est précisément à cette époque que le Paysanat commençait son action. Son premier objectif consista donc dans une reconstitution, longue et difficile, du troupeau ovin. Des investissements de 400 millions de francs furent nécessaires pour amorcer un retour à une situation normale, et c'est seulement l'année dernière que l'Algérie a pu reprendre son traditionnel commerce d'exportation d'ovins sur les marchés de la métropole.

La défense contre la faim s'organise pour le présent et pour le futur. On lutte contre les abus de pacage en créant des zones interdites soigneusement délimitées, surveillées par des gardiens, et où la végétation peut se reconstituer sans craindre la dent du mouton et la main de l'homme. Parallèlement, on multiplie les points d'eau autour desquels le troupeau se déplace dans un rayon qui ne devrait pas dépasser 15 kilomètres.

Le but final, c'est de compartimenter tout le pays du mouton en zones de pacage où les animaux passeront successivement sans les épuiser et sans mettre en péril la plante vivace qui les nourrit.

En prévision des périodes de sécheresse, on constitue des réserves qui permettront de doubler le cap critique des deux ou trois mois pendant lesquels la nourriture fait totalement défaut. C'est là peut-être que le S.A.R. rencontre le plus de résistances de la part des éleveurs, dont le fatalisme inné répugne à organiser l'avenir, malgré les terribles enseignements du passé. On a réussi cependant, à force de persuasion, à créer des luzernières et à constituer des stocks.

La défense contre la soif s'organise en truffant le pays de points d'eau dont le type le plus pratique est encore le vieux puits avec margelle, abreuvoir et poulie. Dans les zones sèches, il faut recourir au transport de l'eau par camions-citernes.

La défense contre le froid a été tout d'abord recherchée par la construction de bergeries et d'abris maçonnés, mais

que les bergers n'utilisèrent pas. Le meilleur système reste la tente des pasteurs pour les jeunes agneaux et, pour les autres animaux, l'abri végétal formé par une ligne d'arbres.

La défense contre la maladie est de première importance car le mouton est fréquemment atteint par la clavelée, la gale, les parasites intestinaux et pulmonaires. Les traitements préventifs sont bien connus, mais peu utilisés par les pasteurs. Le S.A.R. a entrepris une action en profondeur par la propagande et par l'exemple. Des centres de traitement ont été construits où les moutons rassemblés dans les parcs, sont vaccinés, baignés, désinfectés et, le moment venu, tondu mécaniquement. Des progrès considérables ont été enregistrés puisqu'aujourd'hui le 1/10^e du cheptel environ, soit 600.000 bêtes, a été traité dans ces centres.

Les S.A.R. d'Oasiens. — Dans le sud, des palmeraies se meurent par suite de la baisse de la nappe phréatique. Mais des sondages récents, effectués par les techniciens de l'hydraulique, dans la région de Zelfana notamment, ont fait jaillir de l'eau, permettant la création de nouvelles palmeraies.

Le S.A.R. agit, là encore, selon ses méthodes propres. D'une part, il veille à ce que les fellahs cultivent mieux et à ce qu'ils épargnent l'eau, qui trop souvent se perd dans les séguias en terre; d'autre part, il fonde des palmeraies où seront installés des fellahs, quand elles seront en pleine production. Dès que l'eau a jailli, le S.A.R. se crée pour ouvrir la voie à la culture et au peuplement.

Les résultats

On pourrait accumuler les chiffres; ils sont nombreux et éloquentes. Choisissons-en quelques-uns.

160 S.A.R. couvrent actuellement 12.500.000 hectares, et 120.000 chefs de famille (fellahs et pasteurs) sont intéressés par leur action. Au cours de l'année 1951, les 165 tracteurs en service ont labouré 45.000 hectares.

Dans les S.A.R. de céréaliculteurs, le rendement moyen à l'hectare s'est accru de 4 à 5 quintaux, ce qui est remarquable. Les S.A.R. d'arboriculteurs assurent l'entretien de 250.000 arbres; 12 ateliers de séchage de figues ont été créés en Kabylie; une huilerie coopérative et une usine à grignons ont été construites à Boghni.

200.000 hectares de pâturages à moutons ont été protégés, et 550 points d'eau ont été aménagés, tandis que 150.000 quintaux de fourrages pouvaient être mis en réserve et que 500.000 animaux étaient, en 1951, soignés dans les centres de traitement.

Pendant l'année 1952, le service du Paysanat se propose de porter de 45.000 à 70.000 hectares les terres gagnées à la culture moderne, ce qui augmenterait de 100.000 quintaux la production de céréales. Dans le domaine de l'élevage, il escompte poursuivre l'équipement du pays du mouton, seul moyen susceptible d'assurer la sauvegarde et le développement du cheptel ovin, dont l'effectif peut atteindre 8 à 10 millions de têtes.

**

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les travaux du service du Paysanat de l'Algérie. Les critiques n'ont pas manqué, et certaines étaient fondées. On a renoncé au recasement, quasi impossible, et aux programmes coûteux d'habitat qui risquaient de faire passer au second plan le problème essentiel, à savoir l'accroissement des subsistances (5).

D'autre part, le Paysanat suppose, pour réussir, l'existence de cadres, la présence de techniciens et de moniteurs pour guider, aider, conseiller et convaincre les fellahs, trop facilement tentés de retourner à ce fatalisme traditionnel qui se manifeste dans les méthodes culturelles* comme dans le comportement social.

Il faut aussi combattre la tendance du fellah à considérer que les Européens lui assureront, sans efforts de sa part, un approvisionnement régulier et un accroissement de ses récoltes.

Le Paysanat est une œuvre collective dont les bases rappellent les principes du régime coopératif. S'il ne peut résoudre tous les problèmes, il s'attaque du moins à ceux qui, dans la conjoncture actuelle, sont au premier plan.

Roger MAUGER,
Docteur en droit.

(5) M. René Moreux, conseiller de l'Union française, écrit dans un ouvrage qui vient de paraître sous le titre « Principes nouveaux d'économie coloniale » : « Sous toutes les latitudes nous avons, dans nos territoires d'outre-mer, à lutter, à des degrés divers, contre la faim, cette maladie majeure de notre ancien Empire » (page 9), et, plus loin (page 12) : « Si l'on voulait combattre efficacement la faim dans les pays d'outre-mer, en même temps que l'agitation politique qui naît de la misère, il fallait orienter tout le plan d'équipement, et en priorité, vers le renforcement, par tous les moyens, de la production, de la petite propriété et de l'artisanat, pour créer des biens de consommation ».

CHEMINS DE FER TUNISIENS (1)

cement des voies par équipement en rails plus lourds et en traverses métalliques.

Une nouvelle ligne à voie normale, reliant Tunis au port de La Goulette, est en construction.

3° Matériel roulant. — La situation du parc roulant et de traction était, au 1^{er} janvier 1952, la suivante :

— Locomotives { à vapeur.....	221
{ Diesel électriques.....	33
— Autorails	29
— Remorques d'autorails	12
— Voitures	135
— Voitures-bars et voitures-restaurants...	4
— Fourgons et wagons	3.675

Les six locomotives Diesel électriques et les six autorails 300 CV qui demeuraient à livrer, au titre du programme de modernisation et d'équipement, sont maintenant à notre disposition.

En contrepartie, 134 locomotives à vapeur, sur les 221 figurant à l'inventaire, sont en instance de déclassement, ainsi qu'un certain nombre de voitures à voyageurs.

I. — Lignes exploitées - Travaux Matériel roulant

1° Lignes exploitées. — La longueur totale des lignes du réseau n'a pas subi de modifications en 1951.

Toutefois, par suite de la fermeture des mines de lignite du Cap Bon, et par raison d'économie, l'exploitation a été réduite, dans le même temps, sur de nouvelles lignes ou sections de ligne.

Au total, sur les 1.638 kilomètres du réseau, 273 kilomètres, dont 66 à caractère militaire, sont aujourd'hui inexploités ou font l'objet d'une exploitation réduite.

2° Travaux. — En dehors des travaux d'entretien courant, nos services ont très activement poursuivi le renou-

(1) N.D.L.R. - Extraits du rapport du conseil d'administration de la compagnie fermière des chemins de fer tunisiens, à l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 1952, pour l'exercice 1951.

construction, le pays à traverser étant plat et le sol excellent.

Les investissements à prévoir sont de 20 milliards de francs métropolitains environ, et, pour que l'exploitation soit rentable, il faudra que la production annuelle soit de l'ordre de 4 millions de tonnes.

En attendant, l'activité croît progressivement dans la Kédia D'Idjil.

C'est ainsi que le service géographique national s'occupe de dresser la carte de la région. Des photos aériennes ont été prises en novembre 1951. Actuellement, une équipe de techniciens fait les opérations sur le terrain, et, dans trois ou quatre mois, nous disposerons d'une carte excellente.

Un premier contingent de quinze spécialistes européens est arrivé récemment et il est permis de penser que, sauf

événement imprévisible, le premier minerai d'Idjil pourra être exporté vers 1956 (2).

(2) M. René Moreux, directeur de « Marchés coloniaux » fait suivre cet article de la note ci-après :

« Le choix de Villa-Cisneros nous semble devoir être écarté pour des raisons, à la fois, techniques et politiques. Comme le dit notre correspondant, l'aménagement du port minier à Villa-Cisneros ne serait possible que par un approfondissement du chenal d'accès à la rade. Il demanderait, de plus, des dragages d'entretien, travaux, à priori, fort onéreux. Ces dragages d'entretien pourraient, d'autre part, ne pas trouver, par la suite, les facilités nécessaires d'exécution près d'une administration étrangère.

De même, l'exploitation de la partie espagnole du chemin de fer, pourrait être gênée par une réglementation qui pourrait être hostile, pour des raisons de tension politique entre Paris et Madrid.

A notre avis, les gisements de Mauritanie ont besoin de trains lourds d'évacuation, circulant en territoire français, et de cargos miniers d'un très gros tonnage (de 20.000 à 30.000 t.) qui ne peuvent charger, en tout état de cause, qu'à Port-Etienne ».

LE RELEVEMENT SOCIAL DE L'EGYPTE (1)

Le Dr Ahmed Husein Pacha, ancien ministre des affaires sociales, a fait une conférence, à la Faculté d'Agriculture, sur « le relèvement social et les moyens de le réaliser en Egypte ». Cette conférence peut être considérée comme un complément au programme de « l'Association du fellah », fondée par l'ancien ministre. Voici l'essentiel de cette conférence.

L'ancien ministre a commencé par rappeler ce qu'il considère comme le critère du niveau social des peuples, des moyens d'existence dignes et stables. Le conférencier s'est demandé ensuite : « Si nous prenons ces moyens d'existence comme base pour évaluer le progrès social en Egypte, pouvons-nous dire que notre pays ait franchi les étapes de ce progrès ? ». La réponse est négative. Ces moyens d'existence ne sont guère à la disposition de l'immense majorité du peuple égyptien.

Le conférencier a ensuite parlé des premiers signes de la renaissance sociale qui sont apparus durant ces dernières années, parmi lesquels il note : la distribution de l'eau potable, les unités sanitaires, la gratuité de l'enseignement, les centres sociaux, les assurances sociales, les logements populaires, la répartition des terres du gouvernement parmi les petits paysans, la création de l'impôt progressif sur le revenu.

Puis le conférencier a déclaré que tous ces projets, en dépit de leur importance, n'ont pas encore donné des fruits suffisants pour modifier le sort de l'immense majorité du peuple qui continue à souffrir de la misère, de la maladie et de l'ignorance.

Le progrès social du peuple en Egypte ne peut être mesuré par le degré qu'a atteint une minorité ayant bénéficié de circonstances favorables ; il ne peut être mesuré par le niveau d'existence dans les beaux quartiers des grandes villes. Notre niveau d'existence doit être défini sur la base des moyens d'existence de la majorité du peuple, composée de paysans, d'ouvriers, de petits employés, d'artisans. Ceux-ci sont privés de tous les moyens modernes d'existence.

Le conférencier a fait appel aux partis afin qu'ils s'unissent sur un programme audacieux, garantissant la renaissance sociale, avec une unanimité semblable à celle qui a été atteinte pour définir les revendications nationales.

L'ancien ministre a étudié, ensuite, le détail de ce programme commun. Il a déclaré : « Si l'on évalue le

revenu national en Egypte à 800 millions de livres annuellement, le revenu de chaque individu, c'est-à-dire le revenu moyen, sera de 40 livres par an. Or, le revenu moyen de chaque individu en Europe dépasse 200 livres, et, en Amérique, 600 livres ».

Quinze millions d'habitants de la campagne vivent, en Egypte, sur une superficie ne dépassant pas 6 millions de feddans (2), soit 0,4 feddan par individu, alors que la densité de la population agricole, en Amérique, est, approximativement, de 9 feddans par personne. Ceci veut dire que l'individu possède, en Amérique, vingt fois plus de terre qu'un paysan égyptien.

Puis le conférencier a déclaré que la superficie des terres cultivables en Egypte n'est pas suffisante pour ouvrir, devant les paysans, les portes du travail productif. De plus, on n'a rien fait pour utiliser les eaux du Nil qui vont se jeter à la mer sans aucun bénéfice, alors qu'elles pourraient irriguer de nouvelles terres. De même, aucun effort n'a été déployé pour exploiter les eaux souterraines en vue de la fertilisation des déserts.

L'Italie, elle, est parvenue à assécher des marais, dont la superficie était de 8 millions de feddans. Ainsi, elle est parvenue à se suffire à elle-même en céréales, alors qu'elle était obligée, précédemment, de compter sur les importations.

De même, les Etats-Unis ont, grâce aux barrages de la Vallée du Tennessee, irrigué 7 millions de feddans de terres incultes, transformées en région verdoyante.

Il est nécessaire de hâter la préparation de programmes de développement industriel rapide. Ce développement doit commencer par les industries placées dans des circonstances favorables, comme les industries basées sur les matières premières produites localement.

Le conférencier a ajouté que les ressources aquatiques étaient négligées. Beaucoup de puissances, comme le Japon et l'Italie, ont, pour principale source de revenus, les produits de la mer. Le conférencier a proposé la création d'une flotte de pêche équipée pour la conservation du poisson.

En ce qui concerne les ressources minérales, le conférencier considère qu'il est nécessaire de procéder à une étude complète de tous les déserts égyptiens, afin de rechercher les métaux.

L'ancien ministre a manifesté sa conviction que les conditions climatiques et géographiques étaient extrêmement favorables à la venue de touristes en Egypte. Il est donc

(1) N.D.L.R. — Extrait de « Orient-Occident », n° 2.418, du 31 mai 1952 (La documentation française — Présidence du Conseil et Centre de Hautes Etudes d'Administration musulmane). D'après « Al-Ahram » du 1^{er} mai 1952.

(2) N.D.L.R. — 1 feddan = 4.300 m².

nécessaire que le tourisme constitue un aspect important des ressources nationales de l'Egypte. Le conférencier a suggéré l'application d'un programme touristique à vaste échelle, qui comprendrait la mise en œuvre de moyens nécessaires pour attirer les touristes, assurer leur confort, et les protéger contre l'exploitation.

Parlant de la propagation des *maladies* en Egypte, l'ancien ministre a déclaré que chaque Egyptien souffre, en moyenne, de trois maladies au moins. Il est nécessaire de préparer un programme sanitaire complet, qui comprendrait les aspects préventif et thérapeutique. Le conférencier a rappelé que les sommes dépensées dans les soins apportés aux malades qui souffrent de la bilharziose pourraient être affectées, très avantageusement, à la distribution de l'eau potable, moyen le plus direct et le plus efficace de combattre cette maladie.

De plus, les unités sanitaires ne sont guère au service de tous les habitants des campagnes. En effet, le seul médecin qui se trouve dans l'unité sanitaire n'a pas le temps de s'occuper des travaux administratifs, d'appliquer les règles de l'hygiène et de la thérapeutique, etc... De plus, certaines unités sanitaires ne disposent pas de médecins. Le conférencier a proposé d'encourager les travailleurs sanitaires par des gratifications importantes.

Puis, le conférencier a parlé de l'*instruction publique*. Il a déclaré que l'instruction obligatoire n'a pas donné les résultats escomptés. Par exemple, dans les écoles primaires, 880.000 places seulement sont disponibles pour les élèves des deux sexes. Si l'on compare ce chiffre au nombre de

garçons et de fillettes d'âge scolaire, qui est de 3 millions d'individus, on constate que, seulement 30 % des enfants du peuple, sont acceptés par ces écoles. L'ancien ministre a critiqué le développement de l'instruction universitaire au détriment de l'instruction primaire. Il a déclaré que le nombre d'universitaires, en Egypte, par rapport à l'ensemble de la population, dépassait de 50 % cette même proportion en Grande-Bretagne.

Puis il a parlé des études faites par l'« Association du Fellah » au sujet du *salair des ouvriers*. Il a déclaré : « Le salaire moyen d'un ouvrier est de 84 millièmes par jour, alors que les frais d'entretien d'un âne sont de 8 piastres par jour, de 13 piastres pour un mulet, et de 28 piastres pour une vache ».

Cela indique que le revenu journalier d'un fellah et de sa famille est inférieur aux frais d'entretien d'une seule bête.

L'ancien ministre a conclu en insistant sur la nécessité d'établir un programme général pour le relèvement social. Ce programme comprendrait le développement des ressources nationales, le relèvement du niveau social et sanitaire des individus, l'application de lois rapprochant les classes de la société, c'est-à-dire l'adoption d'un minimum vital pour les salaires, la définition des relations entre propriétaires et locataires, etc... Toutes ces réformes doivent conduire à la formation de citoyens sains, éclairés, connaissant leurs devoirs et capables de s'en acquitter ; de citoyens connaissant leurs droits et capables de les revendiquer. Telle est la mission à laquelle vise l'association créée par l'ancien ministre.